

Délégation permanente à Genève

Bien qu'elle ait d'abord songé à concentrer toute son activité en un seul endroit, l'ONU a jugé bon d'établir en diverses régions le siège de ses institutions spécialisées. Genève, en particulier, ne le cède maintenant en importance qu'à New-York comme centre d'activité des Nations Unies. La somme de travail croissante qui s'accomplit à Genève a nécessité, à l'automne de 1948, l'ouverture d'un bureau pour le représentant permanent du Canada au siège européen des Nations Unies. En 1949, ce bureau comptait un personnel restreint dirigé par un secrétaire. Sa tâche principale est d'assurer la liaison avec le bureau européen des Nations Unies et les institutions spécialisées telles l'OIR, l'OIT, l'UIT, l'OMS, qui ont leur siège à Genève. Le bureau se tient également au fait de l'activité du Secrétariat et en contact avec les représentants d'autres pays afin d'aider à l'orientation de la politique canadienne.

Une grande partie du travail que font présentement les attachés à ce bureau a trait aux nombreuses conférences que tiennent, à Genève ou dans la région, les Nations Unies et d'autres organisations*. Ainsi, en 1949, le Canada a participé à de nombreuses conférences d'importance inégale qui eurent lieu à Genève ou dans les environs. Le personnel de Genève est actuellement trop restreint pour constituer, au même degré que la délégation permanente à New-York, un noyau de délégués pour les conférences éventuelles. Le secrétaire a cependant fourni, en 1949, toute l'aide possible aux délégations du Canada et agi en qualité d'observateur canadien aux réunions de certains organismes des Nations Unies comme le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle, auxquelles le Canada n'avait pas envoyé de représentant. Le bureau s'est révélé particulièrement utile en fournissant aux délégations des facilités de communications et autres et en prenant les dispositions voulues pour assurer le logement et les déplacements des délégués.

Fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies

On trouvera en annexe** un tableau complet indiquant sous une forme condensée les rapports qui existent entre les divers organes des Nations Unies. De plus, il nous a paru utile de donner un aperçu des méthodes de travail des trois organismes les plus importants des Nations Unies de même que de l'atmosphère qui y règne; le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Une brève description sera également faite du Secrétariat des Nations Unies.

L'Assemblée générale

Contrairement au Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ne siège pas toute l'année. Elle n'en constitue pas moins l'organe principal des Nations Unies et les 59 États membres y sont représentés***. L'Assemblée tient

*On trouvera dans le *Rapport du ministère des Affaires extérieures 1949*, p. 102, les détails relatifs à la représentation du Canada aux conférences tenues en 1949 par l'ONU et ses institutions spécialisées.

**Voir annexe 38, pp. 316-317.

***La liste des membres des Nations Unies et de chaque institution spécialisée apparaît à l'annexe 37, pp. 311-313.

Celle des membres des organes principaux et des organes subsidiaires des Nations Unies, à l'annexe 39, pp. 319-323.